



PRÉFET DU NORD

Lille, le 16 mars 2015

Communiqué de presse

GRANDE MARÉE DU 21 MARS : LE PRÉFET DU NORD A PLACÉ LE LITTORAL DU NORD SOUS SURVEILLANCE ORGANISATION D'UN EXERCICE LE 16 MARS



Toute la semaine, de forts coefficients de marée sont attendus sur le littoral avec un coefficient culminant à 119 à la date du 21 mars.

Ces grandes marées peuvent présenter des risques pour les populations riveraines ainsi que pour les touristes attirés par ces événements naturels. Ces risques peuvent être aggravés en raison des conditions météorologiques qui prévaudront au moment de ces marées, pouvant entraîner localement des phénomènes de submersion et d'inondation.

Pour prévenir ces risques, le préfet du Nord appelle les riverains et les touristes à la plus grande prudence, en particulier pour la pêche à pied ou les promenades sur le littoral.

Il a par ailleurs adressé une note aux maires de la zone littoral pour les informer des risques d'inondations et submersions marines, associés à ces fortes marées, et les inviter à assurer l'information de tous les usagers fréquentant le littoral de leur commune et à vérifier le caractère opérationnel de leur plan communal de sauvegarde, en lien avec le service de protection civile de la préfecture. Selon les conditions météorologiques (orientation du vent), la surverse des digues n'est pas à exclure laquelle peut entraîner l'inondation de certaines zones habitées.

Le préfet a organisé l'ensemble de ses services pour collecter toutes les informations en temps réel provenant du terrain, coordonner les actions de surveillance pour être en situation d'apporter une réponse opérationnelle immédiate en fonction des événements.

Il est recommandé à la population des communes les plus exposées de se tenir régulièrement informée sur internet et en écoutant la radio afin de prendre les dispositions de mise en sécurité adaptées :

www.nord.gouv.fr // www.meteofrance.com // www.vigicrues.gouv.fr

Organisation d'un exercice pour tester les secours en cas de submersion marine

Le préfet du Nord organise un exercice submersion marine durant la soirée du 16 mars afin de tester la réactivité des secours et du personnel communal des 11 communes les plus exposées (Bray-Dunes, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Pol-sur-Mer, Zuydcoote) ainsi que de leurs habitants. Les maires seront invités à déclencher leur plan communal de sauvegarde (PCS). Les sirènes d'alerte vont retentir dans ces communes à 19h00 pour signaler un débordement de la mer. Les habitants sont appelés à respecter les consignes qui seront données.

Il s'agit d'un exercice destiné à vérifier les dispositifs d'alerte mobilisables en cas d'inondation et à tester les conditions d'information préalable de la population.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Recommandations précises à suivre en cas d'aléa vagues-submersion

Comportements à adopter en cas de vigilance rouge

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées par les médias, la radio en particulier.
- Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture.
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.

Habitants du bord de mer

- Fermez toutes les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours, des vêtements chauds et des couvertures.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous prêt à monter à l'étage ou sur le toit.
- Si vous ne pouvez pas trouver refuge à l'étage, rejoignez le point de rassemblement désigné par votre commune.
- Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations.

Plaisanciers, gestionnaires de port et professionnels de la mer

- Ne prenez pas la mer. Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Si vous êtes en mer, n'essayez pas de revenir à la côte.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, prenez les mesures nécessaires à la protection des embarcations. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs du bord de mer

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Soyez particulièrement vigilants, éloignez-vous du bord de l'eau (rivage, plages, ports, sentiers ou routes côtières, falaises...).

Comportements à adopter en cas de vigilance orange

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias, la radio en particulier.
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudent si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).